



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Mélanie Laberge	Siège #3
Madame	Mélissa Arbour	Siège #4
Monsieur	Pierre Desrochers	Siège #6

Madame Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### ABSENCE

Monsieur	Serge Forest	Siège #5
----------	--------------	----------

### 1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**No : 104 – 2018**

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par: Réal Payette**

**Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. ÉCOCENTRE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES CNESST

**No : 105 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la CNESST, en décembre 2017, a fait une visite de l'Écocentre de Sainte-Marcelline-de-Kildare et a conclu que des travaux devaient être effectués pour assurer la sécurité des travailleurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal avait prévu au budget 2018 un montant de 3 000 \$ pour une mise aux normes CNESST de l'Écocentre;

**CONSIDÉRANT QUE** la solution retenue est l'installation d'une clôture près des conteneurs;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission d'Éric Godbout a été obtenue, au montant de 5 250 \$, plus les taxes applicables, excluant la peinture qui sera effectuée à l'interne;



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018**

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**

**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**

**Il est résolu:**

**D'ENTÉRINER** la décision prise par courriel par les membres du Conseil municipal, soit d'octroyer le contrat de fabrication et d'installation de la clôture à l'Écocentre à Éric Godbout, au montant de 5 250 \$, plus les taxes applicables, selon les spécifications suivantes qui ont été approuvées par courriel par la CNESST :

- Garde-corps 36 pouces de hauteur;
- Poteaux en acier 3 x 3 1/4 d'épaisseur sur base 6 x 6 1/2 d'épaisseur fixés avec 4 écrous dans le ciment;
- 2 lisses de protection en acier 2 x 2 1/4 d'épaisseur (lisse du haut à 36 pouces de haut et la médiane à 18 pouces);
- Les lisses sont fixées avec des écrous 1/2 à chaque poteau et non soudées pour les rendre amovibles, en cas de besoin.

**D'APPLIQUER** la dépense au G/L 02-470-00-522-10 et de financer une partie de la dépense pour un montant de 2 700\$ par le Surplus Environnement G/L 59-131-

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. APPEL D'OFFRES « RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – MAIRIE DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE » - OCTROI DU CONTRAT**

**No : 106 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres (**2018-001**) intitulé « Réaménagement intérieur – Mairie de Sainte-Marcelline-de-Kildare », portant le numéro de référence SEAO **1153693** et le numéro de dossier **HBA 17-3087**;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme HBA a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions conformes ont été déposées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Construction Julien Dalpé inc. a déposé la soumission conforme la plus basse, selon l'analyse de la firme HBA;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu:**

**D'OCTROYER** le contrat de « Réaménagement intérieur – Mairie de Sainte-Marcelline-de-Kildare » à l'entreprise Construction Julien Dalpé inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme aux plans et devis, pour un montant total de 204 502 \$, plus les taxes applicables, selon le bordereau de soumission présenté en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018

### 5. DEMANDE DE SUBVENTION – PIQM-MADA – PROJET « MAISON DES AINÉS »

**No : 107 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a procédé à l'acquisition de la propriété sise au 580, rue Principale et désire réaménager le bâtiment pour en faire une « Maison des aînés » comprenant les éléments suivants : café/bistro, local pour l'infirmière en milieu rural, bureau de poste, cuisines collectives, toilette pour handicapés, rampe pour handicapés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour procéder aux travaux de réaménagement de ce bâtiment, la Municipalité peut soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec - Municipalités – Municipalité amie des Aînés (MADA) – Appel de projets 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a préparé une demande de subvention au montant de 302 000 \$, dont 80 % des coûts sont admissibles au PIQM-MADA, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Mélissa Arbour**

**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** la directrice générale à transmettre la demande de subvention pour le projet « Maison des aînés » dans le cadre du PIQM-MADA 2018, projet comprenant les éléments suivants : café/bistro, local pour l'infirmière en milieu rural, bureau de poste, cuisines collectives, toilette pour handicapés, rampe pour handicapés;

**DE CONFIRMER** que le projet proposé est autorisé par le Conseil municipal et que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6. COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE MADA

**No : 108 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a procédé à une démarche MADA en 2015 et qu'un comité de pilotage a œuvré dans ce dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal n'avait pas adopté de résolution pour nommer officiellement les membres du comité de pilotage;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018

**DE RECONNAÎTRE** que les membres/responsabilités du Comité de pilotage de la démarche MADA étaient les suivants :

- Marcel Thériault, conseiller municipal
- Vanessa Arbour, employée de la municipalité
- Pierre Giroux, citoyen, aîné et membre du CA du club FADOQ
- Gilles Savaria, citoyen, aîné et membre du CA du club FADOQ
- Jacques Bastien, citoyen, aîné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7. COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA

**No : 109 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le suivi du Plan d'action MADA est réalisé depuis octobre 2015 et qu'un comité est responsable de faire ce suivi;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal n'avait pas adopté de résolution pour nommer officiellement les membres dudit comité de suivi;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu :**

**DE RECONNAÎTRE** que les membres/responsabilités du Comité de suivi du Plan d'action MADA sont les suivants :

- Gaétan Morin, maire de la municipalité
- Vanessa Arbour, employée de la municipalité
- Pierre Giroux, citoyen, aîné et membre du CA du club FADOQ
- Gilles Savaria, citoyen, aîné et membre du CA du club FADOQ
- Jacques Bastien, citoyen, aîné

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8. PLAN D'ACTION ET POLITIQUE MADA 2016-2018 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 237-2015

**No : 110 – 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté le Plan d'action MADA 2016-2018 par voie de résolution 237-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique MADA 2016-2018, préparée par la MRC de Matawinie, n'avait pas été adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2018

**D'ABROGER** la résolution 237-2015 et la remplacer par la suivante :

### **Plan d'action MADA 2016-2018**

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation citoyenne s'est déroulée en 2014-2015 auprès des aînés pour connaître leurs besoins et leurs préoccupations afin d'améliorer leur qualité de vie dans la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**CONSIDÉRANT** que les 34 actions des 7 axes d'interventions du Plan d'action MADA ont été présentées au Conseil municipal et que la MRC de Matawinie a fait la présentation de la Politique MADA à toutes les municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action et la Politique reflètent les besoins et les préoccupations des aînés de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que les élus(es) souhaitent poser des actions afin d'améliorer la qualité de vie des aînés;

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le Plan d'action MADA 2016-2018 ainsi que la Politique MADA 2016-2018 comme présentés en annexe et de les mettre en œuvre selon les moyens financiers de la Municipalité déterminés au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen présent.

### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**No : 111 – 2018**

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**

**Dûment appuyée par : Mélissa Arbour**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 15.

---

Monsieur Gaétan Morin  
Maire

---

Chantal Duval  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière